CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024 REUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2024

Nº 2024/E4/028

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

<u>DEPOSEE PAR</u>: MME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

<u>OBJET</u>: SOUTIEN A MAYOTTE ET AUX MAHORAIS FACE A LA

CATASTROPHE CAUSEE PAR LE CYCLONE CHIDO

VU l'article 72 de la Constitution française, qui garantit l'organisation décentralisée de la République et la solidarité entre les collectivités territoriales ;

VU le rapport de Météo-France, daté du 16 décembre 2024, soulignant l'ampleur inédite et la violence exceptionnelle du cyclone Chido, qui a frappé Mayotte.

VU la reconnaissance annoncée de l'état de catastrophe naturelle à Mayotte, qui sera prochainement publiée par décret dans le Journal officiel ;

VU l'adoption, le 17 décembre 2024, par le Parlement européen, du règlement RESTORE permettant le déclenchement immédiat de fonds pour les catastrophes naturelles, porté par le vice-président Younous Omarjee ;

VU la délibération n° 24/165 de l'Assemblée de Corse approuvant l'octroi d'une aide financière d'un montant de 50 000 euros au « Fonds de solidarité Mayotte » initié par Régions de France, au titre de la solidarité de la Collectivité de Corse ;

VU le communiqué de presse de Régions de France, en date du 13 décembre 2024, annonçant la création d'un fonds de solidarité pour Mayotte ;

CONSIDERANT que le cyclone Chido est le plus intense qu'ait connu Mayotte depuis 90 ans ;

CONSIDERANT que plusieurs jours après le passage du cyclone il est toujours impossible d'établir un bilan humain complet laissant craindre le pire ;

CONSIDERANT le bilan provisoire de 31 morts et de plus de 2 100 blessés communiqués par le ministère de l'Intérieur ;

CONSIDERANT le risque accru d'épidémies ;

CONSIDERANT que l'accès aux soins, à la nourriture et à l'eau est devenu urgent et vital pour les Mahorais ;

CONSIDERANT que la solidarité entre territoires insulaires est essentielle, car ces territoires figurent parmi les plus vulnérables face au changement climatique ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPRIME toute sa solidarité avec le peuple mahorais, qui, déjà confronté à des conditions souvent précaires et difficiles, fait face aujourd'hui à une situation dramatique amplifiée par le cyclone Chido ;

SOLLICITE la mobilisation des mécanismes européens de solidarité, tels que le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne et le Mécanisme de Protection Civile de l'UE, et le dispositif RESTORE ;

INVITE le Gouvernement Français à prendre la mesure de la situation dramatique et à mettre en place, sans délai, tous les dispositifs et moyens d'aide nécessaires afin de répondre à l'urgence humanitaire et de garantir la stabilité sociale et économique de Mayotte ;

TRANSMET cette motion aux institutions de Mayotte, en signe de soutien et de fraternité.